

# DES MOTS

## SANS VOILE

**Marianne SLUSZNY**

Scénariste, romancière, philosophe



**Lorsque la constitution belge fut adoptée en 1831, elle instaurait la séparation de l'Église et de l'État. Cette séparation fut le premier exemple de compromis à la belge.**

À travers vents et marées, le principe de neutralité s'est maintenu, intégrant des lois progressistes du point de vue de la laïcité : euthanasie, dépénalisation partielle de l'avortement, mariage pour tous... Tout a un contexte et une histoire. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut le siècle des Lumières. Son principe essentiel est celui d'universalité, donc d'égalité en droit de tous les hommes. Cette notion d'universalité est placée au cœur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, puis de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1948.

Certes, le principe d'égalité inscrit dans ces Déclarations comporte toujours des aspects (trop) formels. Tous les hommes sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ! Pourtant, dès 1789, la perméabilité entre les classes sociales est désormais de l'ordre du possible. L'universalisme insiste sur ce qui relie et rassemble les humains. Il se heurte à la culture des particularismes qui met l'accent sur ce qui les sépare et différencie.

### LAÏCITÉ EXCLUSIVE OU INCLUSIVE

Étrange que le curseur soulignant aujourd'hui ce qui serait ou pas progressiste se soit inversé. Les principes universalistes sont accusés d'être portés par la droite, tandis que les revendications identitaires se drapent d'un progressisme d'ouverture. Ce paradoxe se retrouve au niveau de la conception de la laïcité. Celle des universalistes serait "exclusive", tandis que celle des particularistes serait "inclusive".

Bien entendu, la diversité culturelle est une richesse. Mais son "exposition" dans les institutions qui nous font citoyens, donc tous membres en droit du corps de la nation, pose question. Afficher ses différences, n'est-ce pas une façon de se distancier ? De s'affirmer en sous-groupe ? Est-ce un signe de ralliement ? Une façon de pointer "l'autre" pour qu'il se positionne ?

### ATHÉES, DÉISTE, CROYANT...

Les philosophes des Lumières avaient posé les prémices de la séparation de l'Église et de l'État. Étaient-ils des incroyants, des bouffeurs de curés ? Les athées Diderot et d'Alembert ne critiquaient pas la foi, mais l'institution religieuse. Rousseau était déiste. Montesquieu, croyant, malgré ses démêlés avec les autorités cléricales. Spinoza avait foi en un Dieu immanent à la nature.

Le piétiste Kant faisait dépendre sa conception de la religion du statut de la connaissance. En effet, il place au cœur de sa pensée la notion de raison ou d'entendement, leur conférant ainsi un rôle qui synthétise l'esprit de son siècle et interpelle notre modernité. Kant distingue deux niveaux de réalités, légitimes l'une comme l'autre. D'une part, celui qui relève des fins premières ou dernières. Ce domaine serait étranger à l'entendement parce que de l'ordre de la foi, des croyances et donc de l'engagement personnel.

D'autre part, celui qui relève du monde visible ou des phénomènes. Ce domaine serait celui que nous appréhendons grâce à la raison dont nous sommes tous dotés. Il est de l'ordre d'un partage commun, donc universel, et valide les avancées de la science. Kant exprime clairement ce dualisme : « Je devrais supprimer le savoir pour trouver la foi. » « Je devrais supprimer la foi pour accéder au savoir. »

L'habit ne fait certes pas le moine. Mais il n'est pas toujours innocent. Il porte la distinction et l'appartenance identitaire. Nos lieux de formation dans le réseau scolaire public ? Comment garantir qu'ils transmettent et forment à la future transmission du savoir hors dogmes et clanismes, condition nécessaire d'une citoyenneté qui renvoie à l'appartenance universelle du genre humain ? ■